

Fiche de réservation

Nom et Prénom :

Adresse :

N° mobile : Email :

La sortie pêche : (cochez la case correspondant à votre choix)

- Sortie pêche **en mer** au thon (blanc - rouge) **au leurre** (220€ / pêcheur)
- Sortie pêche **en mer** au thon rouge **au broumé** (220€ / pêcheur)
- Sortie pêche **en mer** au requin **au broumé** (160€ / pêcheur)
- Sortie pêche **en mer** au bar **au leurre** (130€ / pêcheur)
- Sortie sur épave **en mer** (bar, maigre, lieu...) **au leurre et/ou appâts** (130€ / pêcheur)
- Sortie découverte **en mer** (toutes espèces) **au leurre et/ou appâts** (**120€** / 2 pêcheurs)
- Surfcasting (**appâts**) ou pêche **au leurre du bord de plage** (95€ / pêcheur, 170€ / 2 pêcheurs)

Choix de la date ou de la période souhaitée :

.....

Nombre de personnes prévues :

- Pêcheur(s):

Pour un bon cadeau :

Nom et prénom du bénéficiaire :

Envoi du bon cadeau par : email :@.....

voie postale :

Remarque :

.....

Modalités de paiement : - Chèque à l'ordre de : Pêche Arcachon
- Espèce

A noter :

Pour une réservation "classique" : 50% à la réservation, le restant dû le jour de la sortie.

Pour un bon cadeau : Celui-ci est dû dans sa totalité (soit 100% à régler).

J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente

Date et signature :

Imprimez, complétez et renvoyez la réservation en joignant votre règlement à :

Mickael JAULARD, 5 Bis Rue du Maréchal Joffre, 33470 Gujan-Mestras Tel : 06.42.49.27.95

info@peche-arcachon.com www.peche-arcachon.com

Conditions Générales de Vente

Facturation

Les prix facturés par l'entreprise EIRL Pêche Arcachon représentée par son dirigeant Mickael JAULARD sont nets de taxes, son entreprise n'étant pas soumise au régime TVA, Art. 293B du CGI.

Les arrhes sont versées à la réservation (soit 50%), le solde avant le début de la prestation.

L'inscription n'est définitive qu'après confirmation de ma part et réception des arrhes.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard et à compter de la date d'exigibilité, de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Les sorties pêche en bateau sont assurées avec un minimum de 3 pêcheurs.

Modes de règlement: Chèque, Espèce, Paypal, CB

La sortie pêche en bateau comprend :

- Un rappel des règles de sécurité et une explication du déroulement de la sortie
- La navigation vers les zones de pêche
- Le prêt du matériel de pêche et brassière de sécurité
- Si nécessaire, une mise en situation de pêche hors zone de pêche
- Une analyse de votre matériel si vous le souhaitez
- Les conseils et le choix du matériel à utiliser (leurre, appât, etc...).
- Les photos de la sortie (par mail) si la pêche se trouve "bonne"

En cas de casse, perte ou tout autre dégradation du matériel de pêche mis à disposition, ce dernier sera alors facturé au pêcheur responsable dès le retour de la sortie pêche, soit le jour même.

Annulation

De la part du participant :

- Toute annulation du client ne pourra être prise en compte dans un délai de 7 jours avant la date de sortie.
- Toute annulation du client dans les 7 jours précédents le guidage entraîne la retenue des arrhes versées (soit 50%).
- Toute annulation du client dans les 7 jours précédents l'animation validée par la signature du devis entraîne la facturation de celle-ci.
- Tout guidage ou animation écourté sans préavis, à votre initiative est dû en totalité, quel que soit le motif.
- Le pêcheur est tenu de se rendre sur le lieu d'embarquement au moins 5mn en avance sur l'heure convenue, tout retard de + de 20mn sera considéré comme clause d'annulation de la sortie et ne pourra donc être réclamer au guide de pêche un report de date ou un remboursement de la sortie.

De notre part :

- Pêche Arcachon représentée par son dirigeant Mickael JAULARD se réserve le droit d'annuler ou de modifier (même au dernier moment) la ou les dates et horaires d'un guidage ou d'une animation si les raisons climatiques ou matérielles l'y obligent. Dans ce cas, la sortie sera soit reportée, soit remboursée intégralement.

Bon cadeau :

- Le bon cadeau est dû dans sa totalité (soit 100% à régler) sous 10 jours maximum à compter de la date de commande (sous peine d'annulation du bon cadeau).
- Les bons cadeaux ne sont pas remboursables.

Sécurité :

Mickael JAULARD a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie ALLIANZ qui couvre l'ensemble de ses activités. Le bateau est également couvert par une assurance bateau à usage professionnel auprès de Générali. Le client autorise le guide de pêche, en cas d'accident, à prendre toute décision appropriée pour assurer la sûreté et la santé de celui-ci : appel des pompiers, transfert à l'hôpital.

Le client certifie sur l'honneur que le ou les participants ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme.

Le client certifie également que le ou les participants sont aptes à participer aux activités de pêche.

Le client atteste sur l'honneur que le ou les participants savent nager.

Le client s'engage à signaler tout problème de santé (allergies, autres...) du ou des participants à l'organisateur du stage de pêche.

Photo et reportage :

Au cours du guidage ou de l'animation, les participants pourront être photographiés ou même filmés. Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle pour la promotion de sites internet, dépliants, brochures ou tout autre support. Elles ne seront pas contractuelles et ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux et les activités proposées.

En aucun cas, le client ne pourra demander de droits de reproduction, de rémunération ou poursuivre l'organisateur et ne pourra le tenir responsable quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et / ou images.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Le traitement des informations communiquées par le Client à Pêche-Arcachon a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Le poisson :

Tous les poissons seront remis à l'eau, qu'ils respectent la taille légale de capture ou non. Si celui-ci est blessé et ne présente pas la possibilité de repartir dans de bonnes conditions, le poisson sera alors gardé !